



Premier *Birdfair* de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux

Paimboeuf (Loire-Atlantique)

Dans le cadre des manifestations visant à célébrer son centenaire, la LPO a organisé à Paimboeuf (Loire-Atlantique) du 21 au 23 septembre derniers un festival BIRDFAIR, véritable fête de l'oiseau : des sorties nature bien évidemment, des animations pour les enfants, des conférences et forums, des rencontres avec des artistes naturalistes, des concerts, un salon du tourisme de nature... et un séminaire sur l'histoire de la protection des oiseaux.

Celui-ci était organisé par l'AHPNE (Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement). Il avait pour but de remettre en perspective historique la protection des oiseaux sous le double angle de l'ornithologie et de la société. Les oiseaux sont en effet à l'origine des mouvements sociaux les plus importants et les plus précoces de la protection de la nature ; ils ont conduit à l'adoption des premières mesures législatives de préservation de l'environnement naturel et ils ont été l'élément moteur de la transformation des pratiques scientifiques.

Accueillant les participants, le vice-président de la LPO, **Philippe de Grissac**, ironise avec l'année 1912, date du naufrage du *Titanic*...et de la création de la LPO et se félicite de cette commune initiative. **Henri Jaffeux**, de l'AHPNE, explique que l'association veut transmettre aux générations suivantes la mémoire de celles et ceux qui ont œuvré à la protection de la nature et de l'environnement (histoire vécue) et l'histoire (discipline scientifique) qui aide les acteurs d'aujourd'hui et de demain à poursuivre l'action entreprise. La LPO est un bon exemple puisqu'elle est l'une des plus anciennes et la plus importante association de protection de la nature française. Il est donc question pour la LPO d'organiser chaque année un *birdfair* à Paimboeuf auquel l'AHPNE serait associée. Fidèle à son objectif, l'AHPNE va réunir le 14 décembre prochain à Grenoble, un séminaire sur l'histoire de l'engagement des femmes dans la protection de l'environnement.

Il revient à **Rémi Luglia**, professeur agrégé et docteur en histoire, de passer en revue l'historique de la LPO. Il n'existe auparavant dans ce domaine que la Société protectrice des animaux (1845) et la Société impériale d'acclimatation (1854), aujourd'hui Société nationale de protection de la nature (SNPN). L'une intervient d'abord au profit des animaux domestiques, à commencer par le cheval. L'autre s'intéresse à l'acclimatation en France des animaux exotiques susceptibles de déboucher sur un élevage. En 1908, Albert Chappelier se rend dans l'archipel des Sept-Iles (Côtes-du-

Nord), à l'appel de médecins parisiens qui s'insurgent contre l'extermination des macareux moines (« perroquets de mer ») stupidement pratiquée par des chasseurs parisiens inconscients. Son premier président, Louis Magaud d'Aubusson (1849-1917), auteur d'un ouvrage sur *La fauconnerie au Moyen-Age*, range la LPO parmi une sous-section de la Société d'acclimatation. Elle a son trésorier et son bulletin. D'Aubusson écrit en 1914 un texte sur la protection des oiseaux.

La LPO est une société savante, mondaine (beaucoup de nobles) et ouverte aux femmes (trois en 1923). Alors que l'industrie de la plumasserie est interdite en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, elle emploie encore 1.500 personnes à Paris avant la guerre de 1914. La LPO dénonce à son tour ce commerce, qui périclite de lui-même durant les « années folles ». On installe alors nichoirs et mangeoires pour les oiseaux « utiles », et même les premiers refuges LPO. On s'inquiète de la destruction des oiseaux qui se tuent sur les phares, dans les marées noires, et on dénonce l'aveuglement des pinsons dont on crève les yeux pour qu'ils chantent dans les concours organisés dans le Nord et en Belgique. Cette pratique est interdite par une loi de 1922, qui ne sera appliquée qu'en 1925.

En 1925, la LPO s'étend en une fédération de régions. Son secrétaire général, Albert Chappelier (1873-1949) est ingénieur agronome. Il distingue les corbeaux nuisibles (la plupart) du grand corbeau, qui est rare et doit donc être protégé (1932). C'est alors que les chasseurs sont écartés de la LPO. Est ensuite créée en 1933 une section « protection ».

Lors des questions, **Michel Métais** souligne que les pionniers de 1912, qu'ils soient scientifiques, militaires ou nobles, sont décimés par la guerre de 1914-18. Après la guerre, qui a été une boucherie, il devient indécent de parler de la protection des animaux. Même chose dans les colonies.

Maître de conférences en droit à l'université de Franche-Comté, **Renaud Bueb** fait remonter l'histoire de la protection des oiseaux à l'ancien régime, lorsque la faune sauvage était considérée comme bien meuble, et non pas *res nullius*, comme plus tard. Il évoque les premières ordonnances royales pour régir les oiseleurs et réprimer le braconnage. Le ramassage des œufs de faisans, perdrix et cailles est rigoureusement interdit. L'ordonnance de Colbert sur les Eaux et Forêts (1669) précise le droit. On interdit la fauche des prairies entre le 1^{er} mai et la Saint-Jean (21 juin). On interdit les pigeons en ville pour des raisons d'hygiène.

La déclaration des droits de 1789 instaure le droit de propriété comme un droit « sacré ». En 1791 est publié le premier code rural et en 1804 le premier code civil. On y réglemente l'élevage des pigeons et des abeilles, et l'on donne le droit d'abattre les animaux qui maraudent près des enclos. La première loi sur la chasse est promulguée en 1844. Une première liste des oiseaux « utiles à l'agriculture » est publiée en 1874. Un fait divers étonnant en 1898 : on empoisonne un canal pour lutter contre la prolifération des oies et canards. La première loi (allemande) de protection des oiseaux est appliquée en Alsace-Lorraine à partir de 1908. En France, nous ne disposerons pas d'outil juridique avant les années 1970.

Lors des questions, **Jean-Marc Thiollay** fait observer que, dès le Moyen-Age, on protégeait les faucons et leurs proies, en l'occurrence les hérons. La faune sauvage était propriété des seigneurs sur leurs terres et *res nullius* en dehors.

Eric Baratay, professeur à Lyon III, spécialiste des relations homme-animal, fait une insolite communication sur les catholiques français et la protection des oiseaux aux XIXe et XXe siècles. Il explique que l'Église catholique s'intéresse à la protection des oiseaux entre 1840 et 1930, en s'appuyant sur les oiseaux de la Bible. Les oiseaux chantent les louanges de Dieu, haut dans le ciel, alors que les serpents rampent à terre. Les corbeaux, les rapaces et les chauves-souris sont des animaux maudits, malgré leurs ailes. Sauf l'aigle de Saint-Jean. Les anges aussi ont des ailes, et la colombe du Saint Esprit fait le lien entre le ciel et la terre. Bien sûr, il y a aussi Saint François d'Assise, en Italie, qui parle aux oiseaux, et Saint François de Salle, en France. Les moines élèvent souvent des oiseaux.

Une rupture apparaît aux 17^e et 18^e siècles. L'Église rompt avec la nature, sous prétexte que seul l'homme a une âme. On récuse François d'Assise. Les Protestants en rajoutent. En 1774, il est dit que Dieu n'a pas à s'occuper des vils animaux. C'est alors qu'apparaît la notion de nuisibles, comme les serpents et les insectes ravageurs.

Nouveau basculement au 19^e siècle : François d'Assise revient. Le clergé cherche à regagner le monde paysan. En 1838, l'abbé Gaume explique que les oiseaux chanteurs sont les nouveaux missionnaires. En 1857, il s'oppose à la destruction des oiseaux insectivores. De son côté, l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, plaide au même moment pour les animaux dans les comices agricoles : il réhabilite la taupe, plaide pour la suppression du joug imposé aux animaux de trait et défend les oiseaux insectivores. Il propose la suppression de la chasse et la répression du braconnage. C'est l'époque où le curé d'Ars fait ses lectures en forêt et où Thérèse de Lisieux s'intéresse aux cimetières d'oiseaux. A l'époque, les séminaristes n'ont pas le droit de détruire les nids. Le futur entomologiste Jean-Henri Fabre découvre sa vocation grâce à un curé de son Rouergue natal. Cet intérêt de l'Église pour la nature disparaît dans les années 1930. Il n'est poursuivi que dans les écoles privées et chez les scouts.

Maître de conférences à l'université d'Angers, **Eric Pierre** décrit alors le rôle de la SPA dans la protection des oiseaux au 19^e siècle. Il explique que la SPA, créée en 1845, ne s'intéresse d'abord qu'aux animaux domestiques (chevaux et bovins surtout), victimes en ville de la brutalité des cochers et charretiers. En conséquence, les lois Grammont de 1850 ne concernent que les animaux domestiques. La SPA approuve alors la vivisection et la consommation de viande de cheval, et elle ne dit rien sur les oiseaux. En 1856, le docteur Blatin crée une commission pour la défense des oiseaux insectivores. Peu à peu, l'oiseau devient le symbole de l'amour maternel et de la fidélité du couple. Michelet reçoit la médaille de vermeil de la SPA. L'association apprécie le ralliement de Mgr Donnet à la SPA, jusqu'alors très peu catholique.

Un sommet est atteint avec le congrès international de Hambourg, en 1892. La SPA se déclare contre la chasse au filet, à la glu, et contre le dénichage, encore très pratiqué par les écoliers. On se met à étudier le contenu de l'estomac des oiseaux. Un ornithologue est élu au secrétariat général. Il y a de vifs débats à propos des fourrières ou de la tauromachie, mais c'est l'unanimité en faveur des oiseaux. Avant 1914, les militants de la SPA se distinguent des lobbyistes qui font le siège des préfets. Le mouvement éclate ensuite au profit d'associations spécialisées (chevaux, chiens, oiseaux, etc.).

Il revient à **Valérie Chansigaud**, chercheuse à Paris VII, historienne de l'environnement, de décrire le rôle de la protection des oiseaux dans la fondation de l'écologie scientifique. Elle souligne

que lorsque l'Allemand Haeckel crée en 1866 le concept d'écologie, il s'agit de lutter contre les superstitions et la religion. C'est seulement à la fin du 19^e siècle que l'écologie scientifique s'installe, comme une science holistique, totale. Le mot écologie n'apparaît que vers 1890, surtout en botanique, dont l'étude est plus simple. En 1900, l'écologie en France est seulement botanique. Le mot « ecology » apparaît pour la première fois en 1900 dans une revue ornithologique. Et il figure pour la première fois dans un titre d'ouvrage zoologique en 1903 (en anglais).

En 1913 paraissent les premiers ouvrages consacrés aux milieux et à l'adaptation du monde vivant. L'entomologiste américain Stephen Alfred Forbes (1844-1930) reconnaît que l'étude du vivant n'est pas forcément utile ou immédiatement applicable. Le néolamarckisme apparaît comme une manière de forcer la main à l'évolution. On étudie les plantes et les moustiques. D'une manière générale, les Anglo-Saxons font de la science dans la nature même, et peu les Français, en dehors de Théodore Monod dans l'Afrique coloniale.

Le cas de François Bourlière (1913-1993) est particulier, car il a fait ses études à New York. Médecin gérontologue, il se tourne vers la mammalogie puis l'ornithologie. Il appartient à la SNPN, à l'Audubon Society, à l'UICN et est expert auprès de l'UNESCO. Il milite pour l'interdiction du DDT et organise le premier colloque du CNRS sur l'écologie en 1950. Il crée la chaire d'écologie au Muséum national d'histoire naturelle en 1950.

Dans le débat qui suit, il est souligné que l'écologie, en France, s'oppose à l'Anglais Darwin et à l'Allemand Haeckel. On préfère l'écologie géographique et humaine à la manière de Vidal de La Blache. La botanique tient une grande place, comme en témoigne le forestier Charles Flahaut. Valérie Chansigaud répond que ce sont les zoologues qui ont contesté la géographie des plantes.

Pour finir, **Anne Lombardi** explique qu'elle a passé en revue les 270 numéros du *Courrier de la Nature*, publié depuis 1961 par la SNPN. Elle constate que ce sont les amateurs – et les chasseurs – qui sont le plus nombreux dans les rangs de l'ornithologie. Curieusement, le premier accident d'avion après collision avec des oiseaux est survenu... en 1912 ! L'oiseau a souvent été à l'origine des mesures de protection, comme la convention de Ramsar (Iran) sur les zones humides, adoptée en 1971. Mais le bilan n'est pas brillant : sur les 285 espèces nicheuses en France, 73 sont menacées. Autrefois, la menace venait du dénichage, de la chasse et du piégeage. Aujourd'hui, le danger vient de la disparition des habitats, de la pollution et de la surpêche.

Roger Cans